

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Novembre 2011.

Président : Mr Guy LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Maryse PETIT

Présents : Mmes Maryse PETIT - Josiane DUMONT - Claudette TISSOT - Geneviève PLAT - Danielle DURAND - Pascale ODIN
Mrs Michel BADOT - Jean-Claude FEVRE - Claude MULLIERE - Jean- Patrick BROUX

Absents : Excusés: Mme Evelyne VEROT - Mme Pascale GAY pouvoir Maryse PETIT - Mr Vincent NICOT pouvoir Michel BADOT - Mr Bernard TISSOT pouvoir Claudette TISSOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le compte rendu de la séance précédente.

TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS :

Mr le Maire informe le Conseil du remplacement de la taxe locale d'équipement (TLE) par la taxe d'aménagement (TA). Ce Changement prendra effet au 1er mars 2012. Il explique que certaines surfaces des futures constructions, qui, avant cette date étaient classées en SHOB (Surface hors œuvre brute) vont devenir des surfaces de plancher, taxables. Il rappelle que le taux actuel de la TLE est de 2 % et propose de le maintenir à ce niveau pour la TA. Il précise que celui-ci sera révisable chaque année.
Le Conseil valide ce taux à 2 %.

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE :

Mme Claudette TISSOT explique les caractéristiques des trois zones existantes de ce projet:

- zone rouge : le principe est l'inconstructibilité.
- zone bleue : constructibilité avec prescription
- zone violette : spécifique aux centres urbains en aléa fort, la commune n'est pas concernée.

Le Conseil Municipal prend acte du projet de plan de prévention du risque inondation Saône tel que présenté.

COTISATION DE LA COMMUNE AU CNFPT :

Mr le Maire informe qu'à compter du 1er janvier 2012 le taux de la cotisation au CNFPT passe de 1% à 0,9 %. Conséquence, les formations proposées aux agents seront désormais payantes. Le président du CNFPT propose aux communes d'émettre un vœu demandant au gouvernement de rétablir le taux à 1% en maintenant la gratuité pour la formation professionnelle de leurs agents. Le Conseil approuve.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Sur proposition du Maire, l'Assemblée autorise le versement d'une indemnité de conseil pour l'année 2011. Cette indemnité sera calculée selon tes bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 15 décembre 1983, auxquelles est appliqué le taux prévu à l'article 2 dudit arrêté que le conseil fixe à 100 %.

ENTREPRISES RETENUES POUR TRAVAUX SUR BATIMENTS PUBLICS :

Mr le Maire propose au conseil de valider les décisions de la Commission d'appel d'offres suite a consultation de diverses entreprises pour l'exécution de ces travaux. Le Conseil valide.

CDD DE DROIT PUBLIC :

A compter du 1er février 2012, Mr Jean-Pierre MOYNE fera valoir ses droits à la retraite. Mr le Maire propose de recruter une personne en CDD de droit public à cette même date. Le Conseil accepte la création de ce poste.

DIVERS :

- Mr le Maire fait part des différents remerciements et annonces reçus en mairie et précise que les travaux de consolidation du beffroi de l'église doivent être complétés. Deux devis ont été présentés dans ce cadre.

- Mme Josiane DUMONT signale que le projet pour informatiser la bibliothèque sera reporté sur l'année 2012. Elle annonce que la cérémonie des vœux de la municipalité est fixée au 14 janvier à 11 heures, salle polyvalente, et indique la date du repas communal annuel.

- Mme Claudette TISSOT rend compte de l'avancée des travaux en cours, notamment ceux de la salle polyvalente et des bâtiments de la mairie et de la cantine.

- Mr Michel BADOT précise que la matinée vente de bois du 11 novembre 2011 a permis de vendre 70 lots de bois de chauffage. 32 lots sont encore disponibles.

Il fait part de la fin du contrat de travail de Mr Jacky GUILLET au 31 décembre 2011.